

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE VAL-RACINE**

RÈGLEMENT NO 275 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 216 AFIN DE MODIFIER LES TARIFS EN LIEN AVEC LES PERMIS DE DÉBOISEMENT ET INCLURE L'OBLIGATION DE SUPERVISION LORS DU SCHELLEMENT DES PUIITS

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Val-Racine a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement sur les permis et certificats n° 216 qui est entré en vigueur le 10 juillet 2009;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le prix des permis pour les certificats de déboisement;

ATTENDU QUE le conseil désire inclure l'obligation de supervision par un professionnel lors du scellement de tout ouvrage de captage d'eau;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil 2 mai 2017;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement sur les permis et certificats n° 216 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 4.5 intitulé *Coût des permis et certificats* est modifié afin d'y lire maintenant, au niveau des permis pour le déboisement :

Déboisement :

Coupe de moins de 4 hectares : Aucun permis nécessaire

Coupe 4 hectares et plus: 10\$ de l'hectare dès le premier hectare.

ARTICLE 3

L'article 4.4.2 intitulé *Forme de la demande* est modifié pour y ajouter ce qui suit, au niveau de la section sur les ouvrages de captage des eaux souterraines

- Le professionnel doit superviser le scellement d'une telle installation de prélèvement d'eau souterraine lors des travaux d'implantation, de modification ou de remplacement de l'installation et transmettre au ministre un rapport attestant que les travaux sont conformes

ARTICLE 4

Adopté à Val-Racine, ce 6 juin 2017


Pierre Brosseau
Maire


Chantal Grégoire
Directrice-générale / Secrétaire-trésorière

Avis de motion :

Adoption du projet de règlement :

Assemblée publique de consultation :

Adoption du règlement :

ENTRÉE EN VIGUEUR :

2 mai 2017

2 mai 2017

6 juin 2017

6 juin 2017

6 juin 2017

